

par votre côté très saint ouvert par la lance, ayez pitié de toutes ces âmes. délivrez-les et admettez-les en paradis à vos doux embrassements.—*Pater, Ave, Requiem.*

Ames fidèles, plongées dans un océan de douleurs amères, je ne cesserai, rempli de dévouement pour vous et sans jamais vous oublier, d'implorer en votre faveur la divine miséricorde ; je vous le promets.

Et vous, en retour, de grâce, priez Dieu qu'il me protège contre tous les dangers du corps et de l'âme, qu'il m'accorde à moi même, à mes parents, à mes amis, à mes bienfaiteurs et à mes ennemis, le pardon de nos péchés, le salut éternel et la persévérance dans le bien. Priez-le qu'il détourne de nous les disgrâces, les misères, les maladies, les angoisses et les souffrances, et qu'il nous donne la paix de l'âme.

Par vos prières auprès de Dieu, aidez-nous dans nos travaux, secourez-nous promptement dans nos besoins temporels et spirituels, consolez-nous dans nos épreuves et protégez-nous à l'heure du péril.

Priez Dieu pour le Saint-Père, pour l'exaltation de la sainte Église, pour la paix des nations, les princes chrétiens et la tranquillité des peuples, afin que tous ensemble nous puissions enfin jouir du bonheur éternel. Ainsi soit-il.

Mon Jésus, miséricorde. (1)

Ce document, on le comprendra facilement, est d'une importance majeure pour tous ceux qui s'intéressent à la question de l'invocation des âmes du purgatoire.

Les remarques qu'il suggère à notre correspondant, loin d'affirmer la thèse que nous avons soutenue, la confirment et lui donnent une sanction d'un caractère exceptionnellement vénérable, que nous sommes heureux d'enregistrer.

AVIS

La « Liste des Membres du clergé » sera publiée la semaine prochaine.

Tous ceux qui ont quelques corrections ou changements à faire, pour ce qui les concerne, rendront service en communiquant leurs remarques à M. l'abbé J. A. S. Perron, à l'Archevêché, d'ici au 1er février prochain.

(1) Sa Sainteté le Pape Léon XIII accorde une indulgence de cent jours à tous les fidèles qui, le cœur contrit, réciteront dévotement cette prière. L'indulgence est applicable aux âmes du purgatoire et ne peut se gagner qu'une fois le jour.

Notre traduction a été approuvée par Monseigneur l'archevêque de Montréal, le 23 janvier 1895.